Quand les héritiers arrivèrent, les deux individus déclarèrent que tout avait été dépensé.
Plainte a été déposée, par la famille de Mme B..., au parquet de la Seine.
En attendant, Peyron et son ami sont actuellement à Mazas.

Chez M. Constans

Paris, 8 janvier. — Du Soir :
Un de nos collaborateurs s'est rendu aujourd'hui chez M. Constans qui lui a fait, au sujet des incidents qui se sont passés à Toulouse dimanche dernier, les déclarations suivantes :
Je recevrai, demain soir, les nombreuses protestations qui visent mon cas et c'est alors que je pourrai utilement compléter mes déclarations. Attendez-vous de ce côté à de singulières révélations.

LE CADEAU DE LA PRESSE au czar

Paris, 8 janvier. — Le tableau de M. Edouard Detaille offert à l'empereur de Russie par la presse française a été porté ce matin à l'Elysée.
Le président de la République, rentré du Havre cette nuit, a reçu à cette occasion M. Detaille avec qui il a eu un long entretien.
Ce matin également deux photographes ont pris à l'Elysée des clichés de l'album offert par le président de la République aux souverains russes à l'occasion du jour de l'an.
Un courrier de cabinet partira demain à midi vingt par le Nord-Express emportant à Saint-Pétersbourg le tableau de la presse et l'album du Président de la République. L'envoi de M. Félix Faure sera *accompagné d'une lettre autographe* qui sera remise en même temps que les cadeaux à l'Empereur par le comte de Montebello.
Paris, 8 janvier. — Les colis destinés au Czar ayant pu être préparés plus rapidement qu'on le prévoyait, sont partis ce soir par l'express de Cologne, à 9 heures 25.
Les colis, au nombre de quatre, comprennent le tableau de Detaille, l'album du président de la République et deux autres tableaux.
Ils ont été mis dans un fourgon spécial, à l'adresse de M. de Montebello et confiés aux soins de M. Fayes de Chaune, courrier de cabinet.

A MADAGASCAR

L'Emyrne pacifiée. — Chez les Betsileos

Marseille, 8 janvier. — Le *Nang-Tse*, courrier de Maurice, la Réunion et Madagascar, est arrivé à Marseille, hier soir, avec 150 passagers, dont 3 officiers et 87 soldats rapatriés de Madagascar.
Il apporte la nouvelle de la pacification de l'Emyrne et de la complète sécurité qui règne aux environs de Tananarive.
Les Betsileos sont enchantés de leur indépendance et de la suppression de l'hégémonie hova. Partout d'ailleurs, et à Tamatave même, on supprime les gouverneurs hovas.
La route de Tamatave à Tananarive est tranquille, mais difficile à cause de la mauvaise saison et du manque de mulet.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

DROGUISTE ET CAPITAINE ACCUSÉS D'AVORTEMENT. — Privas, 8 janvier. — Un droguiste nommé Bertin et un capitaine du 61e d'infanterie ont été arrêtés sous l'inculpation d'avortement et de tentative d'avortement. Bertin est en outre poursuivi pour exercice illégal de la médecine et de la pharmacie.
Cette double arrestation a produit une vive émotion à Privas.

NOUVELLES ETRANGÈRES

A CUBA

Les insurgés entreraient en négociations

New-York, 8 janvier. — Une dépêche de Washington au *World*, que nous ne publions que sous les plus expresses réserves, annonce que Maximo Gomez a notifié à M. Sagasta que les Cubains sont prêts à négocier la paix sous certaines conditions, parmi lesquelles notamment le rappel du général Weyler et la diminution des pouvoirs du gouverneur.
Maximo Gomez demanderait aussi la réduction du tarif douanier et des impôts, ainsi que plusieurs autres réformes intérieures. Les conditions de la paix devraient être garanties par les Etats-Unis. Les insurgés seraient prêts à négocier avec les généraux Campos, Callejà ou Pando.

Dernière Heure

Le procès Rochefort

Toulouse, 8 janvier. — *Le procès en diffamation* intenté par M. Baqué, l'ancien gérant du café Divan à Henri Rochefort et à *l'Intransigeant* pour les articles parus les 11, 15, 16 et 20 *novembre derniers est venu* cet après-midi devant le tribunal correctionnel. Le jugement sera rendu samedi prochain.
A la sortie de l'audience, la foule a fait une ovation à M. Rochefort.

Une réunion au théâtre Lafayette

Ce soir a eu lieu de 8 heures à onze heures au théâtre Lafayette une grande réunion organisée en l'honneur du rédacteur en chef de *l'Intransigeant*.
3000 personnes se pressaient dans la salle. M. Rochefort, acclamé président, a prononcé un discours dans lequel il a félicité la *démocratie du département de l'échec de M. Constans.*
D'autres discours ont été prononcés par MM. Ernest Roche, député de Paris; Calvinhac et Bepmale, député de la Haute-Garonne.
Un ordre du jour acclamant M. Rochefort et félicitant les électeurs sénatoriaux de l'échec de M. Constans, accompagné d'épithètes très violentes à l'adresse de l'ancien ministre, a été voté par acclamations.

Le départ de M. Vel-Durand

L'EMOTION dans les milieux politiques

Notre correspondant particulier nous télégraphie :

La disgrâce déguisée de M. Vel-Durand soulève à la Chambre et au Sénat une émotion considérable et une réprobation unanime.
Il est décidé qu'une interpellation aura lieu sur les motifs de ce remplacement, mais ce n'est que dans une réunion collective **de tous les députés et sénateurs du Nord**, qui aura lieu mardi, que seront arrêtés définitivement les points sur lesquels devra porter l'interpellation. On décidera également si elle doit être portée au Luxembourg ou au Palais-Bourbon, ou encore dans les deux Chambres.
En même temps la réunion désignera le ou les interpellateurs.

PIRE QU'AU 16 MAI

Le mécontentement est général nous l'avons dit et un sénateur du Pas-de-Calais, *partisan très décidé* du ministère Méline, ne dissimulait pas le profond étonnement que lui a causé cette mesure injustifiée.
C'est un acte violent, brutal, s'écrie-t-il, *un acte que les ministres du 16 Mai eux-mêmes n'auraient pas voulu commettre.*

Grève de boulangers

Lodève, 8 janvier. — Les boulangers viennent de se mettre en grève à la suite de quarante-six procès-verbaux qui leur ont été dressés pour infraction à un arrêté municipal sur la taxe du pain.
En raison de la hausse des farines, les boulangers *avaient demandé l'abolition de la taxe.* Le maire ayant refusé de souscrire à cette demande, les boulangers se réunirent et décidèrent d'augmenter le prix du pain.
Le maire riposta en faisant dresser des procès-verbaux, avisant les patrons boulangers qu'il persistait dans son refus de supprimer la taxe. Les boulangers se réunirent à nouveau et décidèrent, à l'unanimité, de fermer leurs boutiques et d'éteindre leurs fours.
Conformément à cette décision, toutes les boulangeries ont été fermées et la population a dû, hier soir, se passer de pain. L'émotion est très vive. On approuve généralement l'attitude du maire.
Montpellier, 8 janvier. — Le maire de Montpellier, sur la demande du maire de Lodève a *fait envoyer dans cette ville*, 2000 kg de pain, au prix qu'il est vendu à Montpellier (c'est-à-dire 0.35 c. le kg.)

Français et Russes

St-Pétersbourg, 8 janvier. — La 35e brigade d'artillerie russe envoie au 35e régiment d'artillerie français, en retour du cadeau qu'elle a récemment reçu, un album de photographie représentant des scènes de vie quotidienne et de manœuvres des artilleurs russes.
La reliure de cet album est en argent doré, bordé d'un cadre en émail de style russe, le dessin principal également émaillé représente deux soldats d'artillerie un russe et un français se donnant amicalement l'accolade à côté d'un canon monté sur un affut.
En haut et en bas de la reliure figurent les inscriptions suivantes : « La 35e brigade d'artillerie russe au 35e régiment d'artillerie français. » Des deux côtés se détachent en relief des rouleaux argentés sur lesquels on lit ces mots : « Les deux pays sont liés par les mêmes sentiments d'amitié qui existe entre les deux armées et « Vive l'artillerie française, le 27 septembre 1896 », Sur le dos de l'album se trouvent ces mots en lettres d'or : « Souvenir de fraternité » Les fermoirs représentent une paire d'épaulettes de la 35e brigade d'artillerie russe.

L'affaire de la « Petite Tunisie »

Alger, 8 janvier. — La Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel d'Alger, a confirmé la décision du juge d'instruction de Tunis qui refusait la mise en liberté provisoire du directeur, du gérant et de l'imprimeur de la *Petite Tunisie* arrêtés le 24 décembre pour attaques contre le résident en Tunisie.

Les affaires d'Orient

Constantinople, 8 janvier. — Le parti libéral turc adresse aux Grecs un manifeste les invitant à faire cause commune pour rétablir la constitution et réclamer la liberté et l'égalité.
Tous les prisonniers politiques arméniens arrêtés à Constantinople et qui étaient au nombre de 450, ont été remis en liberté. De nombreux émigrés Arméniens, réfugiés à Varna, sont rentrés ici.

Chronique Régionale

Notre nouveau Préfet

Un journal donne de M. Laurenceau, notre nouveau préfet, le portrait suivant :
« Grand, figure énergique encadrée d'une forte barbe noire qui commence à grisonner — est âgée d'une cinquantaine d'années. — Il est marié. Il a épousé Mlle Bompard, fille de M. Bompard, ancien commandant du génie à Verdun. Il est père de plusieurs enfants. »

Logique collectiviste

Le *Réveil-Egalité* du samedi 9 janvier contient en 1re page, 1re colonne, un article violent, demandant la suppression des juges d'instruction; en attendant il invite les justiciables *« à se refuser de la façon la plus formelle à répondre aux juges d'instruction et à signer tout procès-verbal d'interrogatoire. »*
Le même *Réveil-Egalité* renferme, en 2e page, 5e colonne, un article non moins véhément, dans lequel il s'indigne que *le procureur* de la République *n'ait pas encore désigné un juge d'instruction chargé d'éclaircir une affaire, d'interroger, de confronter les témoins*, etc.
Alors, quoi !
Soyez donc logiques et accordez votre guitare, MM. les docteurs et clercs collectivistes, si vous voulez vous faire prendre au sérieux.

Musique d'anges

Le curé de Verlinghem (canton de Quesnoy-sur-Deûle) est un pasteur comme on en voit peu.
Il est le prêtre d'une religion qui est bien la religion catholique, mais depuis quelque temps, le Christ se trouve additionné de Vaucanson pour les manifestations extérieures.
Il y a un an environ, nous avons eu l'occasion de nous extasier sur le nègre en terre cuite imaginé par notre abbé.
Il faut, à ce point de vue, préciser les souvenirs de nos lecteurs, en résumant ce que nous disions alors :
A l'occasion de la Noël, le curé de Verlinghem avait fait installer dans son église, une construction en carton-pâte représentant l'étable de Bethléem et sur le seuil, la sainte famille dominée par l'enfant Jésus.
Face à l'étable une statue représentant un nègre en bas âge se dressait sur une caisse servant de tronc-tirelire et chaque fois qu'une pièce de monnaie tombait, le nègre saluait.
C'était simple, ingénieux et de bon goût.
Mécaniquement, le *Bamboula* remerciait et cela était d'autant plus délicat de sa part qu'il était en terre cuite.
Nos critiques d'alors — car nous en fîmes quelques-unes — n'ajoutèrent pas un pli supplémentaire au front du curé doux philosophe à l'esprit subtil et commercial.
Ce prêtre malin laissa fonctionner son nègre; et l'automate, plus habile qu'un caniche d'aveugle, fit tomber une abondante pluie d'écus dans la tirelire sacro-sainte.
Cela dura de longs mois. On s'amusait du spectacle de ce négrillon articulé, saluant d'un geste le gros sou basculant dans la caisse lui servant de piédestal.
Peu à peu, pourtant, le succès du nègre se ralentit.
On se lasse de tout à la longue.
C'est alors que l'astucieux curé jugea que l'heure était venue de modifier son appareil.
Il avait tout d'abord pensé à l'additionner d'un phonographe, mais le mécanisme en coûtait trop cher.
Il imagina autre chose.
Il adjoignit au nègre, des anges en plâtre et une boite à musique et voici ce qui se produit aujourd'hui :
Par un système très simple, toute pièce de deux sous tombant dans le tronc met en action l'harmonica et lui fait moudre une phrase de cantique. Comme l'appareil contient 12 airs variés, les curieux y trouvent leur compte, ainsi que les amateurs de musique sacrée.
Et ce système fonctionne depuis la Noël, à la grande joie des fidèles de Verlinghem et aussi des autres, très amusés des trucs de leur curé.
En chaire, ce dernier invite les jeunes filles à aller écouter « la musique des anges » à deux sous l'audition.
Et le nègre qui approuve tout le temps — l'automate n'a qu'un geste — semble prendre part à la joie générale.
C'est peut-être fort ingénieux, mais nous doutons que ce soit très orthodoxe. Et nous avons l'audace grande de penser que c'est là plaisir de foire beaucoup plus que chose d'Eglise.
Il est vrai que nous sommes d'affreux parpaillots ne comprenant rien aux manifestations mécaniques de la religion.
Nos oreilles ne semblent point faites pour apprécier la musique des anges à deux sous le rouleau et nous ne saisirons peut-être jamais par quel subtil moyen on peut faire son salut en ce monde, en mettant en mouvement un nègre en terre cuite, des anges en plâtre et un harmonica.
Je nous plains !

E. L. B.

Chronique Locale

ROUBAIX

L'œuvre de la protection de l'enfance

L'œuvre si utile de la protection de l'enfance, prend chez nous une extension qui a tout lieu de nous réjouir.
Nous avons déjà eu l'occasion de parler de l'organisation et du fonctionnement du Comité de protection de l'enfance. Nous avons parlé superficiellement de l'œuvre parallèle que poursuit le Bureau de Bienfaisance, mais nous estimons que ce n'est pas suffisant,
Si nous revenons aujourd'hui sur l'organisation de l'œuvre de protection de l'enfance poursuivie par le bureau de bienfaisance, c'est que nous croyons être utile aux jeunes mères en leur montrant tout le parti que leurs nourrissons peuvent retirer d'une institution aussi philanthropique, faisant œuvre commune avec le *groupement indépendant, plus connu, puisque* nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises : le Comité de protection de l'enfance.
C'est sur le rapport de M. Henri Ducatteau, membre du Bureau de Bienfaisance, que cette institution charitable a décidé d'étendre ses bienfaits aux tout jeunes enfants.
Nous ne pouvons mieux faire pour expliquer le fonctionnement de l'œuvre que d'en emprunter les détails au rapport de M. Ducatteau.
« En reconnaissant le bien que peuvent faire les conseils aux mères et les offres d'assistance adressés par voie de circulaires, nous pensons que ce moyen de propagande est insuffisant, tout au moins pour la population aidée. Ce n'est que par une surveillance active et suivie que nous pourrons obtenir une diminution de *la mortalité effrayante qui frappe les enfants* pendant leur première année. »
Comme conclusion de ce premier paragraphe, le rapporteur propose la création d'un poste d'inspectrice.
» Sa fonction consistera, dit-il, à visiter fréquemment, dès leur naissance, les enfants des familles assistées, à aider les jeunes mères de ses conseils dans les premiers jours qui suivront l'accouchement, sans toutefois s'immiscer dans le role de la sage-femme qui assiste la mère ; à déterminer la quantité de lait nécessaire à l'enfant ou à la mère, et les autres secours en aliments ; à exciter les mères à nourrir au sein, en provoquant au besoin l'aide des secours du Bureau de Bienfaisance ; à empêcher l'emploi du biberon à tube ; à propager l'usage du stérilisateur, *à peser périodiquement à domicile* les enfants assistés et à en tenir un état ; à provoquer la visite du médecin de l'assistance dès que l'enfant présentera quelques symptômes de dépérissement...
Les familles nécessiteuses, non aidées au moment de la naissance, seront également visitées. Si elles sollicitent des secours en nature, l'inspectrice provoquera l'enquête ordinaire, dans le cas contraire, elle leur offrira ses visites et ses soins, tels que celui du « pesage périodique. »
Devant la clarté et la précision de cet exposé les membres du Bureau de Bienfaisance n'eurent aucune espèce d'hésitation. L'inspectrice fut votée, avec les attributions prévues dans le rapport et aujourd'hui l'œuvre de protection de l'enfance du Bureau de Bienfaisance est en *pleine activité*.
L'inspectrice visite une moyenne de cent cinquante enfants par semaine, et prodigue ses soins et ses conseils éclairés dans cent cinquante familles.
Ces soins et ces conseils sont absolument gratuits ; pour les avoir, il n'est pas nécessaire, comme on a pu le voir dans l'exposé ci-dessus, d'être assisté par le Bureau de bienfaisance.
Le Comité de protection de l'enfance d'une part, le Bureau de Bienfaisance de l'autre sont donc là, tout disposés à conseiller et à aider les jeunes mères. Leur but, identique, consiste à arracher le plus possible de nouveaux-nés à cette mort qui les guette et souvent les enlève.
L'un et l'autre comité sont à la disposition de *tous. Les membres de chacun d'eux ne demandent* qu'à se rendre utiles. Aux mères incombe donc le devoir sacré de faire appel à leur aide plutôt deux fois qu'une. C'est la question de vie des nouveaux-nés qui est en jeu et par dessus eux la puissance vitale de la France.

Marius VÉRAN.

Roubaix-les-Boues

Par ce temps de pluie, notre ville n'a plus rien à envier aux boues de St-Amand.
Nos rues, et surtout nos places publiques sont transformées en cloaques infects dans lesquels les malheureux piétons pataugent à bottines que voulez-vous.
Les rues de notre malheureuse cité ont un aspect repoussant. Pour éviter les éclaboussements, les pauvres piétons sont obligés de se livrer à une espèce de danse des œufs et encore ne parviennent-ils que très imparfaitement à protéger le bas de leur pantalon quand ils traversent une place quelconque.
La Grand'Place est particulièrement favorisée. Ce n'est plus une place, c'est une mare dans laquelle il ne manque que des canards pour que l'illusion soit complète.
Ce lamentable état de choses ne semble pas émouvoir outre mesure notre administration municipale.
Elle regarde d'un œil impassible les piétons patauger ; elle les entend pester sans qu'elle s'émeuve et pourtant on nous affirme que, dans une remise municipale quelconque, il y a des balayeuses mécaniques.
Ne les posséderions-nous que pour la frime ?
Il serait intéressant de le savoir et plus utile encore de les voir manœuvrer pour nous débarrasser de cette boue gluante et puante qui est loin d'avoir les vertus curatives de celle de Saint-Amand.

M. V.

Statistique sanitaire pour le mois de décembre 1896

Pendant le courant du mois de décembre dernier, les bureaux de l'Etat-civil ont enregistré 321 naissances d'enfants vivants, 188 décès plus 14 mort-nés, 107 mariages et 2 divorces.
Dans les 321 naissances, il y en a 255 d'enfants légitimes et 66 d'enfants illégitimes.
Les 14 mort-nés se répartissent en 10 légitimes et 4 illégitimes.
Sur les 188 décès, on en compte un bon tiers, ce qui est énorme, 64, d'enfants de moins de 1 an ; 21, de 1 à 5 ans ; 12, de 5 à 19 ans ; 20, de 20 à 39 ans ; 34, de 40 à 59 ans et 37, de 60 ans et au-dessus.
Le chiffre de la mortalité a donc été le plus faible chez les jeunes gens âgés de 5 à 19 ans.
Les 188 décès sont attribués :
2 à la fièvre typhoïde — 1 à la rougeole — 1 à la diphtérie — 23 à la phtisie pulmonaire — 2 à la méningite tuberculeuse — 1 à la tuberculose — 3 aux cancers — 4 à la méningite simple — 5 à la congestion et hémorragies cérébrales — 18 aux maladies organiques du cœur — 13 à la bronchite aiguë — 12 à la bronchite chronique — 16 à la *pneumonie* — 32 à *la diarrhée* — 1 à la fièvre puerpérale — 10 à la débilité congénitale — 6 à la sénilité — 2 au suicide — 6 à des morts violentes diverses et 30 à des causes non exactement déterminées.
Sur le chiffre de 32 décès fournis par la diarrhée, il y en a 30 d'enfants de moins de un an et 2 de 1 à 5 ans.
Le typhus, la variole, la scarlatine, la coqueluche, la paralysie, le ramollissement cérébral, les maladies cholériformes, le choléra asiatique n'ont fait aucune victime.

Concerts publics d'hiver

MM. les présidents et directeurs des sociétés chorales subventionnées par la ville se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville le lundi 5 courant, à 8 heures et demie du soir, sous la présidence de M. Henri Thérin, adjoint, assisté de M. Vanmullen et Wichart, conseillers municipaux, à l'effet d'organiser les concerts d'hiver.
Ces concerts seront donnés dans la salle des fêtes de la mairie tous les lundis, de 8 à 9 heures 1/2 du soir, du 18 janvier courant au 15 mars prochain inclusivement. Il n'y aura exception que pour le Lundi-Gras, soit le 1er mars.
De cette façon, les concerts auront lieu par périodes régulières et le public ne sera plus dans le cas, comme cela est arrivé fréquemment pendant l'hiver 1895-1896, de se rendre inutilement à la mairie les lundis où il n'y avait point de concert.
Voici les dates des concerts :
L'Union des Travailleurs et l'Avenir, 18 janvier 1897 — Les Mélomanes Roubaisiens et la Cœcilia Roubaisienne, 25 janvier — L'Union des Travailleurs et l'Avenir, 1er février 1897 — Les Mélomanes Roubaisiens et la Cœcilia Roubaisienne, 8 février — L'Union des Travailleurs et l'Avenir, 15 février — Les Mélomanes Roubaisiens et la Cœcilia Roubaisienne, 22 février — L'Union des Travailleurs et l'Avenir, 8 mars — Les Mélomanes Roubaisiens et la Cœcilia Roubaisienne, 15 mars.
Les concerts auront lieu de 8 à 9 heures et demie du soir, dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville.
Un accompagnateur désigné par l'administration municipale se tiendra aux dates ci-contre indiquées, et de 7 à 8 heures du soir à la disposition des solistes chanteurs et instrumentistes présentés par les sociétés.
Les portes de la dite salle seront ouvertes au public à 8 heures moins cinq minutes et fermées pendant les exécutions.
Les présidents feront parvenir leur programme à la mairie au moins 3 jours avant leur tour d'exécution.
Toute société empêchée devra en informer l'administration municipale et pourvoir à son remplacement.

Un vol de chaussures

Nous avons parlé, dans notre numéro d'hier, d'un nommé Martial Dupriez, âgé de 12 ans, qui avait été arrêté, pour un vol de chaussures commis au préjudice de Mlle Willem, rue de Mouvaux. Ses deux complices ont été arrêtés hier matin. Ce sont les nommés Denis Leroy, âgé de 12 ans, demeurant rue Meyerbeer, 8, et Emile Derrevaux, âgé de 11 ans, demeurant rue de la Perche, fort Sion, cour Cornil, 5.

Ivresse

Jeudi soir, vers 8 heures, les agents de service rue de Mouvaux, étaient prévenus qu'un nommé Decottignies, âgé de 19 ans, tireur de vin, demeurant rue de Mouvaux, 61, voulait tout briser chez lui et battu son père. Les agents se rendirent à l'endroit indiqué et trouvèrent Decottignies dans un état complet d'ivresse. Il leur opposa une vive résistance et ce ne fut qu'avec l'aide d'autres agents qu'il a pu être conduit au dépôt.

Un accident de voiture

Jeudi soir, vers sept heures et demie, un sieur Pierre Libreck, âgé de 35 ans, tisserand, demeurant à Wattrelos, légèrement pris de boisson, a été renversé place Nadaud, par une voiture appartenant à M. Vanderchelden, loueur.
M. le docteur Debuchy qui lui a donné des soins n'a constaté que des contusions sans gravité.

Pour 10 centimes on a 333 litres de gaz. *Voir la 4e page.*

Les Chevaliers de la fourchette

La Société chorale des « Chevaliers de la fourchette », prie ses membres de ne pas manquer, à l'assemblée générale qui aura lieu le samedi 9 janvier, à 8 heures 1/2 précises, au local, rue Brezin, 22.
Ordre du jour : Renouvellement de la commission pour le festival de l'Epeule. — Présence indispensable.

Déclassement en vicinalité

En exécution de l'article 29 de l'instruction générale du 6 décembre 1870, le projet de déclassement en vicinalité de tout ou partie des chemins vicinaux ordinaires numéros 1, 2, 3, 5, 7, 9, 10, 11, 12, 14 et 15, situés sur le territoire de Roubaix est déposé à la mairie de ladite commune et y restera pendant quinze jours, du 11 au 25 janvier inclusivement où chacun pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

XXIIIe Fête fédérale de l'Union des Sociétés de gymnastique de France

Les membres de la commission technique sont priés d'assister à la réunion qui se tiendra au local de la « Roubaisienne », le dimanche 10 courant, à 10 heures précises du matin.

Chronique colombophile

Dimanche 10 janvier 1897 au siège du Pigeon Blanc, chez Dumez, rue de l'Epeule 58, exposition des pigeons de M. Henri Capart, amateur bien connu dans notre ville. Les visiteurs pourront y admirer de nombreux jeunes provenant de la race Putman de Courtrai.

Mendicité

Hier après-midi, vers 4 heures, l'agent Bosman, de service rue de l'Industrie, a arrêté une nommée Marie-Jeanne Collombin, 56 ans, journalière, demeurant rue Solférino 25, qui allait de porte en porte, demandant l'aumône.
Elle a été conduite au dépôt du deuxième arrondissement.

Maladies des voies urinaires

Docteur FEUCHÈRE, médecin-spécialiste, 21, Parvis St-Maurice, Lille et 106, rue du Grand-Chemin. Roubaix, ou il reçoit les Mardi, jeudi, vendredi, de 1 à 5 h., les autres jours de 6 à 9 h. soir. n.o.

TOURCOING

Suivant les chiffres fournis par M. le Maire de Roubaix concernant le fonctionnement de l'exercice pour les brasseurs pendant l'année 1895, il s'ensuit :

Que le nombre d'hectolitres pris en charge par la régie a été de.	230.048 67
Que les sorties constatées ont été de	68.468 52
Reste pour la consommation	171.580 15
L'exercice a porté sur h.	200.064 02
Ce qui indique une majoration de seulement 16 hect. 70 0/0.	
Si Roubaix avait procédé comme à Tourcoing où la majoration a été pour le même exercice 1895 de 30 hect. 29 0/0 sur les quantités constatées par la Régie, Roubaix aurait touché sur . . . . hect.	231.261 89
A raison de 2 fr. 70 l'hectolitre. . . . . Fr.	624.407 10
Alors qu'elle n'a touché que . . . . Fr.	540.172 85
D'où une perte réelle de	84.234 25
De plus la ville a eu à supporter les frais de perception (employés d'octroi nommés pour l'exercice et se montant approximativement à.	55.000 00
D'où il ressort clairement que la ville de Roubaix a perdu en 1895. . . .	139.234 15

A Tourcoing si l'on avait procédé comme à Roubaix avec une simple majoration de 16.70 0/0 sur les *quantités prises en* charge par la régie on n'aurait touché que 177.747 50
Alors que l'abonnement a produit 212.000 00

Ce qui fait un bénéfice net de 34.251 50

Et cela sans avoir à faire aucun frais. La nomination d'employés d'octroi supplémentaires aurait entraîné une dépense annuelle de 35 à 40.000 fr. qui constitue un bénéfice supplémentaire.
Pour l'exercice 1897, le chiffre de l'abonnement a été fixé à 240,000 fr. et la majoration sur les quantités prises en charge par la Régie portée à 35 hectolitres 193 pour cent.
Au chiffre de 240,000 fr., montant de l'abonnement il convient d'ajouter les droits acquittés par la bière venant du dehors.

Vol d'un ballot d'étoffes

Mme Hélène Montier, marchande d'étoffes à Roubaix, rue du Parc, suit régulièrement les

---

Mlle GUIGNOL

ROMAN

par Jules Mary

PREMIÈRE PARTIE

L'OUTRAGE

— Mon fils ! Mon Yannick !
Jérémie comprit peut-être ce qu'il demandait, car elle alla prendre, doucement, un petit qu'elle lui apporta, sans le réveiller. Puis elle alla chercher l'autre de même.
Et lorsque Le Gonnec les eut ainsi, devant lui tous les deux, ces enfants qu'il ne connaissait pas, qu'il n'avait jamais vus, il eut un coup au cœur et se demanda, soudain, avec une angoisse lancinante :
— Lequel des deux ? Lequel des deux est mon fils ?

X

Pascaline et Yvonne avaient appris la tentative de Le Gonnec ; elles étaient restées en prières pendant cette nuit lugubre. Lorsque le brouillard était tombé brusquement, elles avaient deviné que la tempête n'était pas loin. Elles étaient accourues sur le rivage, non loin de Plouhinec, là où les falaises en s'affaissant forment un port de refuge aux bateaux de pêche.
Elles avaient espéré que Le Gonnec ne serait pas parti, qu'il n'aurait pas été surpris par le brouillard ou que, se trouvant à quelques encâblures, il aurait pu regagner la côte, remettant ce voyage à un autre jour.
Elles essayaient vainement de percer les ombres opaques qui s'étendaient sur la mer.
Deux ou trois bateaux qui rentraient ne donnèrent aucune nouvelle. Personne n'avait vu Le Gonnec.
Enfin, ce brouillard, si dangereux qu'il fût, ce n'était pas la tempête et peut-être celle-ci n'éclaterait-elle pas avant l'arrivée de François à la chaussée de Sein.
Elles calculaient les heures.
Mais quand un coup de vent passa sur la lande, venant de l'Ouest et sifflant avec colère, elles se regardèrent avec angoisse.
Ils étaient rares, les pêcheurs qui avaient échappé aux bourrasques du Raz ! Rares, ceux qui avaient pu raconter, plus tard, à la veillée, leurs épouvantes.
Et combien nombreux ceux qui n'étaient jamais revenus !
Elles se mirent à genoux, au pied de la grande croix de granit qui avait entendu bien des supplications déjà pour les marins en péril.
Elles tirèrent leurs chapelets et récitèrent leurs prières.
Longtemps, longtemps, elles restèrent là.
Lorsqu'elles rentrèrent, elles ne se dirent pas un mot. Entre elles toute réflexion était inutile. Mais comme elles étaient pâles toutes les deux, les pauvres femmes ! Pour elles, Le Gonnec était perdu !
Devant une image de Notre-Dame, toute la nuit, elles prièrent encore,
Avec quelle anxiété elles attendaient le jour, *le soleil, — le soleil, si gai, — et qui peut-être* allait éclairer leur deuil !
La nuit n'était pas écoulée, cependant, qu'on frappait à la porte.
Elles tressaillirent, en se relevant.
Etait-ce lui ?
Elles coururent ouvrir, et Guermeur entra.
— C'est moi, dit-il, qui ai prêté à Le Gonnec mon bateau la *Sainte-Mère-de-Dieu* ! Le bateau n'existe plus !...
— Mon Dieu !
— Rassurez-vous ! Il y a eu des malheurs, de grands malheurs... Mais le bon Dieu vous a épargnées, cette fois... Il se rattrapera peut-être plus tard ; pour le moment réjouissez-vous.. Le Gonnec est vivant...
— Vivant ! ! mon mari est vivant ! !
Mais Pascaline, blême, demandait d'une voix rauque :
— Et l'enfant ? Il était allé à Ar-Men chercher mon... chercher notre petit Yannick.
— Je vous ai dit que Dieu avait eu pitié de vous. L'enfant non plus n'est pas mort... Venez... Il vous attend chez Jérémie.
Elles le suivirent, se hâtant, courant presque.
En chemin Guermeur leur apprit que Haleux était mort ; mortes aussi, Catherine Haleux et Cécile Fargoux !
Et Pascaline frémissait en se disant que son petit Yannick avait été bien près de la mort, lui aussi... et que l'enfant qu'elle connaissait à peine, qu'elle avait à peine vu pendant quelques jours autrefois, peu s'en était fallu qu'elle ne le connût et ne le revît plus jamais.
Lorsqu'elles furent auprès de la cabane de Jérémie, Pascaline s'arrêta.
Son cœur bondissait.
— J'ai peur de me trahir, dit-elle à Yvonne... J'ai peur vraiment de n'avoir pas la force de dissimuler quand j'aurai mon enfant dans mes bras.
— Prends garde ! dit Yvonne, gravement....
Et l'embrassant, *elle lui murmura à l'oreille :*
— Je veillerai sur toi.
Elles entrèrent.
C'était à l'heure même où Le Gonnec, rendu à la connaissance, rendu à la vie, venait de demander Yannick à Jérémie.
Et Jérémie, ne sachant pas, lui avait tendu les deux enfants.
Inquiet, incertain, il *les regardait, retenu par* la peur de faire adresser sa tendresse à un petit étranger.
Quand Yvonne et Pascaline entrèrent, il eut un cri de joie.
— Ah ! venez ! venez vite ! !
Elles s'approchèrent de lui. Il s'était levé, plus fort, et pouvait, à présent, se tenir debout. Il les serra dans ses bras. Elles sanglotaient.
— Yvonne, dit-il, montrant les petits, ton fils ? où est ton fils ?
Les deux femmes s'élancèrent vers la couche de feuilles séchées, de fougères et de genêts. Les petits étaient assis là, bien chaudement enveloppés toujours des guenilles de Jérémie.
Et interdites, pâles, elles s'arrêtèrent...
Les deux enfants leur souriaient en agitant leurs petites jambes.
Les deux enfants leur souriaient en leur tendant les bras.
Pascaline avait pris l'un des deux...
Yvonne avait pris l'autre.
Et la vieille Jérémie redisait, en les considérant, son antienne :
— Rien n'est doux et bon comme les petits. C'est un rayon de soleil dans la vie.
Pascaline et Yvonne se regardèrent, affolées. Lequel des deux Yannick ?
Yannick avait quelques jours lorsque Cécile Fargoux l'avait reçu des mains d'Yvonne ; maintenant, plus rien ne restait du nouveau-né ; les yeux sans regards étaient devenus joyeux, clairs et rieurs ; la pauvre petite figure ridée de l'enfant *qui apparait au monde avait fait place à* une jolie figure ronde, rose et joufflue ; les lèvres rouges s'écartaient largement, dans un spasme joyeux, découvrant les gencives où, à l'un comme à l'autre, *deux perles transparentes* déjà avaient poussé.
— Yannick ! murmura Yvonne... Vraiment, je ne sais pas !...
Et Pascaline aussi, *navrée, angoissée jusqu'au* fond de son cœur :
— Je ne sais pas... ils se ressemblent un peu depuis huit mois ils ont tant changé.
Yvonne essaya de sourire.
— Ils sont devenus de petits hommes, dit-elle... Eh bien, en attendant que nous sachions lequel des deux est mon fils, embrassons-les tous deux.
Et elle les couvrit de baisers.
Pascaline avait reculé instinctivement.
— On voit bien qu'Yvonne n'est pas la mère, se disait-elle.
Pour elle, *donner ses baisers à l'un des deux*, à celui qui n'était pas son fils, c'était en priver l'autre ; c'était manquer à sa tendresse maternelle ; c'était un vol fait à Yannick.
Mais elle souffrait, en ce moment, d'une autre torture bien plus grande, et aiguë qu'elle en était presque défaillante.
Comment ne pouvait-elle reconnaître son fils ? l'enfant qu'elle adorait ? l'enfant qui était d'elle, sa chair et son sang ? Est-ce que cela était possible, que cet enfant, en si peu de temps, lui fût devenu à ce point étranger, que son cœur même ne s'élançait pas vers celui des deux qui était à elle et qu'un cri de son instinct de mère ne sortait de sa gorge disant :
— Celui-là est à moi ! Laissez l'autre !
Non, rien !... rien qu'une hésitation torturante.
Elle enleva un des petits à Yvonne et pour se punir d'avoir hésité, elle l'embrassa passionnément.
Puis, elle pensa :
— Est-ce mon fils, celui-là ?
Elle prit l'autre et fit de même.
Et à chaque baiser elle les regardait jusqu'au *plus profond des yeux, scrutant si elle verrait* dans cette chair quelque chose de mystérieux qui trahirait l'origine.
Rien, rien !
Ils étaient jolis l'un comme l'autre, avaient les yeux d'une nuance qui était presque pareille et tous les deux ils riaient.
Yvonne comprit la détresse de Pascaline.
Et pendant que Le Gonnec échangeait quelques mots avec le vieux Guermeur, lui promettant que le prix de la *Sainte-Mère-de-Dieu* lui serait payé intégralement, Yvonne se rapprocha de la jeune fille et réussit à lui dire :
— Je comprends ce que tu souffres, mais notre hésitation ne peut être de longue durée... Nous saurons bientôt lequel des deux nous emporterons avec nous... Ne te désole pas et *prends patience !...*
Alors, Pascaline s'essuya les yeux.
Un peu de calme rentra dans son esprit.
C'était vrai. Pourquoi s'attrister ainsi ? Est-ce qu'il était possible qu'une pareille et si cruelle incertitude se prolongeât longtemps ? Le premier venu, à Sein, les renseignerait, s'il ne se trouvait personne sur la côte !
Et puis, il y avait une autre mère...
Et cette mère-là, sûrement, reconnaîtrait son fils ! !
Cependant Pascaline fit une tentative auprès de Jérémie.
Guermeur en chemin, *leur avait raconté tous* les incidents du sauvetage,
— Ma bonne Jérémie, dit-elle, tâchez de vous rappeler, tâchez de nous dire... c'est vous qui *avez relevé ces deux pauvres petits...* avez-vous remarqué comment ils étaient vêtus ?... Le plus riche des deux n'est pas Yannick... le plus pauvre est notre enfant, à nous, celui que nous voudrions embrasser et emporter avec nous !... Le connaissez-vous ?

A suivre.